

Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2023

Présents :

Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAUX, Sébastien PONCET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD, Maryline SARRAZIN

Absents excusés :

Mesdames Nadège PESSE, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD (pouvoir à René BALMAIN), Clémence MACHET (pouvoir à Nicolas SOLIER), Laëtitia PLASSIARD (pouvoir à Eric GUILLAUD).

Secrétaire de séance :

Monsieur Christophe VAGLIO

- **Compte Rendu de la séance précédente :**

Approbation du CR de la séance précédente à l'unanimité.

- **Intégration d'un conseiller municipal :**

Monsieur le Maire explique que suite à la tenue des élections sénatoriales programmées en septembre prochain, les services de la préfecture ont pris contact avec toutes les municipalités afin de valider la constitution de chaque conseil municipal.

Concernant notre collectivité, il y a lieu d'intégrer un conseiller supplémentaire.

Madame Maryline SARRAZIN étant la suivante sur la liste électorale, elle a été contactée par Monsieur le Maire et a validé le fait d'intégrer le conseil municipal de La Bâtie-Montgascon à compter du 29 mars 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de Maryline SARRAZIN au sein du conseil municipal.

- **Modification de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de subvention dans le cadre du Fond Vert.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

- **Dématérialisation des actes administratifs :**

Monsieur le Maire explique que le cadre de la dématérialisation des actes administratifs, il y a lieu de prendre une délibération actant cette volonté et cette décision.

La dématérialisation permet une validation des décisions qui peuvent être applicables plus rapidement.

Elle permet également de diminuer les frais postaux, de faire des économies de papiers, d'actualiser les données rapidement et enfin d'effectuer un classement numériques performant.

De plus la dématérialisation donne la possibilité d'émettre des signatures à distance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la dématérialisation des actes administratifs

- **Création d'une régie de recette pour les actions et manifestations communales :**

Suite à un point effectué avec M. CUABOS, comptable de notre collectivité auprès de la trésorerie des Abrets, il y a lieu de créer une régie aux fins de gestion des recettes effectuées lors des actions communales et/ou du CCAS.

Pour la création de cette régie, l'aval du trésorier est nécessaire.

Concernant l'indemnisation éventuelle des intervenants et/ou artistes, Monsieur le Maire explique que M. CUABOS a précisé que cela devait se faire par mandat administratif sur présentation d'une facture ou d'une attestation.

M. CUABOS nous a rappelé également comment fonctionnait une régie et comment il fallait la suivre et la gérer. Un rappel qui sera transmis au prochain régisseur de la régie de recette du Musée pour qu'il y ait une meilleure gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'une régie de recette pour les actions et manifestations communales

- Détermination de l'indemnité du régisseur :

Monsieur le Maire rappelle que la tenue d'une régie est récompensée par le versement d'une indemnité de responsabilité.

Monsieur le Maire explique que le montant de l'indemnité est déterminé chaque année par le ministère des finances en fonction des montants que traitent la régie.

Dans notre cas, l'indemnité annuelle serait de 110€/an pour chaque régie.

Monsieur le Maire précise que les montants nécessaires ont été provisionnés au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de 110€ /an et par régie au régisseur désigné.

- Désignation d'un régisseur :

Monsieur le Maire propose de désigner comme régisseur M. Olivier BRUN pour cette régie de recette concernant les actions et manifestations communales mais également en remplacement de Mme Françoise LAMBERET, régisseur actuel du Musée.

Cela suite à l'absence prolongée de Mme Françoise LAMBERET pour raison médicale.

La réglementation nous oblige à la désignation d'un nouveau régisseur en cas d'absence prolongée du régisseur en place.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un régisseur pour la régie de recette concernant les actions et manifestations communales mais également pour la régie de recette du Musée en remplacement de Mme LAMBERET Françoise suite à son absence prolongée pour raison médicale.

Recours aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour le recrutement d'agents :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération déjà prise mais qu'elle n'avait pas été transmise aux services de la Préfecture.

Il convient donc de restatuer dessus.

Il s'agit de pouvoir faire appel au CDG 38 aux fins de procéder aux recrutements d'agents formés et compétents sur les thématiques abordées dans les collectivités et cela dans des délais très courts.

La durée des contrats peut être variable selon les besoins.

Cette prestation est tarifée par le CDG38 selon la taille de la collectivité concernée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la possibilité de recours aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour le recrutement d'agents en cas de nécessité dans notre collectivité.

- **Recours aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour la prise en charge et le suivi des dossiers de retraite pour les agents affilié à la CNRACL :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que trois agents peuvent prétendre à leurs droits à la retraite durant cette année 2023.

Pour permettre le montage, la prise en charge et le suivi du dossier, Monsieur propose de pouvoir recourir aux services du CDG 38.

Ce service est payant. Il permet une gestion délocalisé des dossiers par des personnes spécialisées.

Pour cette prestation, le CDG 38 demande la signature d'une convention entre la collectivité concernée et le Centre de Gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la possibilité de recours aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour le montage, la prise en charge et le suivi du dossier de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

- **Prise en compte des frais de déplacement des agents de la collectivité dans le cadre notamment des formations :**

Monsieur le Maire propose de permettre aux agents de notre collectivité d'être remboursés de leur frais de déplacement lors notamment du suivi de formation sur des sites excentrés.

Les frais de déplacement seraient remboursés sur présentation de justificatifs sur la base du tarif d'un billet de train de deuxième classe pour les transports en commun et selon les tarifs règlementés lors de l'utilisation d'un véhicule personnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un système de remboursement des frais de déplacement lors de formations suivies à l'extérieur de notre commune.

- **Mise en place d'une commission « ressource humaine » pour l'élaboration du RIFSEEP dans notre collectivité :**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de mettre en place un nouveau système indemnitaire avec l'application du RIFSEEP.

Monsieur le Maire explique la démarche à entreprendre, à savoir tout d'abord, l'élaboration des lignes directrices de gestion qui permettent de connaître les modalités d'évolution des agents au sein de la collectivité.

Ensuite la mise en place d'un groupe de travail avec des représentants du personnel ainsi que des élus pour permettre des discussions sur les éventuelles décisions et avancées à mettre en place.

Puis présentation au comité technique du CDG 38 pour validation et application d'ici la fin d'année 2023.

Cette démarche permettra d'harmoniser le système indemnitaire actuel du fait de certaines inégalités qui persistent sur la thématique des revenus pour les agents de notre collectivité.

Monsieur le Maire précise que le système indemnitaire du RIFSEEP est conçu d'une partie fixe et d'une partie variable versée selon l'atteinte ou non d'objectifs fixés en début d'année.

Cela se fait sous la responsabilité du ou de la Secrétaire Générale lors d'une évaluation annuelle des objectifs fixés en début d'année.

Sonia ROUSSEAU interroge Monsieur le Maire sur les effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il y a actuellement 19 agents qui travaillent dans notre collectivité, que certains sont titulaires, d'autres en stage en vue d'une titularisation, sous contrat ou encore prestataire régulier sous un statut similaire à un travailleur intérimaire.

Monsieur le Maire explique que tous ces agents ne sont pas à plein temps ; certains contrats restent précaires et il est parfois difficile de proposer des contrats intéressants concernant les horaires et les jours de travail.

Monsieur le Maire demande à l'assembler qui serait intéressée pour intégrer cette commission « Ressources Humaines ». Il précise que du fait du travail quotidien avec les agents, il ne souhaite pas que les Adjointes intègrent cette commission.

Cinq personnes sont volontaires : Madame Ghyslaine BILLAUD, Madame Armelle THIERNESSE, Monsieur Ismaël BRAHIMI, Monsieur Frédéric MINIERE et Monsieur Didier PERRIN.

Cette commission se réunira prochainement pour la présentation de l'élaboration du RIFSEEP à l'ensemble des agents de notre collectivité.

- **Tarification des ateliers numériques :**

Suite à la tenue des ateliers numériques l'année dernière et suite au prolongement de ce service, Monsieur Frédéric CUABOS, trésorier de notre collectivité nous a exprimé le fait qu'il serait judicieux de tarifier ces ateliers plutôt que de fonctionner sous forme de dons à destination du CCAS.

Ces ateliers seront des ateliers spécifiques : photo, gestion boîtes mails, ...

Différentes séances seront proposées.

La mise à disposition du matériel informatique nécessaire sera effectuée par la municipalité.

Le tarif proposé est de 20€ pour l'année pour 12 séances de 2 heures.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tarification des ateliers numériques à 20€ pour l'année 2023.

- **Budget 2022 :**

- **Compte de gestion**

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion et le compte administratif de la commune ont été transmis à chaque conseiller.

Les deux comptes doivent bien évidemment être similaires en tous points pour être validés. Monsieur le Maire précise que c'est bien le cas pour notre collectivité.

Monsieur le Maire détaille les résultats de l'année 2022, il explique qu'il faut rester vigilant aux résultats du fait de restes à réaliser dans les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Résultat de Fonctionnement 2022, positif à hauteur de 272 261,09 €

RAR en section de Fonctionnement environ 40 000€

Résultat d'Investissement 2022, positif à hauteur de 311 570,89 €

RAR en section d'Investissement environ 340 000 €

Monsieur demande l'approbation du compte de gestion 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

- **Compte administratif**

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et laisse la présidence de la séance à Monsieur Alain VINCENT, Premier Adjoint pour la présentation et la délibération sur l'approbation du compte administratif 2022.

Monsieur Alain VINCENT présente les chiffres du compte administratif qui sont identiques en tous points à ceux du compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

Monsieur le Maire est invité à revenir dans la salle du conseil municipal et à reprendre la présidence de la séance.

- **Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat suivant :

Section INVESTISSEMENT : réaffectation de l'intégralité du montant de 311 570,89 € à la section d'investissement.

Section de FONCTIONNEMENT : 272 261, 09 €, ce résultat sera affecté selon les projets et les choix politiques lors du vote du budget primitif 2023 qui sera abordé au point suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

- Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire commente un document visuel projeté à tous.

Ce document reprend les informations essentielles pour comprendre la situation financière actuelle de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement incompressibles, celles ou des économies peuvent être faites ainsi que l'état de la dette.

Suite au travail de la commission finance, il ressort que des efforts sont à faire en section de fonctionnement afin de faire des économies notamment sur le thème des télécommunications (internet, portable, standard, ...) : 15747, 37 €

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du budget tient compte de l'affectation de subventions pour les différents projets pour amener à l'équilibre.

Monsieur le Maire décrit les différentes augmentations subies l'année dernière sur les charges de personnel ainsi que sur les coûts énergétiques et le coût des travaux et matériaux.

Il décrit également les projets phares de l'année 2023 portés par les commissions.

Il s'arrête sur le projet de réhabilitation de l'ancienne poste et explique qu'afin de mener à bien ce chantier sur 2 ans, il sera nécessaire de faire un recours à l'emprunt. Il précise que le coût global tout compris : études, diagnostics, travaux, taxes diverses est d'environ 800 000 € et que cette somme ne peut pas être absorbée sur deux par le budget communal.

Enfin, à ces 800 000 €, il faut soustraire les différentes subventions sollicitées ainsi que les loyers perçus lors de la location du futur logement et du futur local commercial.

Ce projet sera source de revenus pour la collectivité.

Cet emprunt sera envisagé en fonction des besoins et de l'avancement des différents projets.

Ce sera un recours à l'emprunt maîtrisé.

Proposition Budget de fonctionnement 2023 :

DEPENSES : 1 517 174,09 € RECETTES : 1 517 174,09 €

Proposition Budget d'investissement 2023 :

DEPENSES : 1 097 409 € RECETTES : 1 097 409 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 17 voix « Pour » et 2 abstentions le budget primitif 2023 pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

- Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le taux d'imposition communal pour l'année 2023 du fait notamment de la conjoncture difficile pour nos administrés.

Il précise que si la taxe foncière augmente, il peut s'agir d'une augmentation de la part départementale ou autre.

La taxe d'habitation reste à déterminer du fait du maintien de cette taxe pour les résidences secondaires

Monsieur le Maire précise que la dernière augmentation sur l'imposition communale a été effectuée en 2018.

Enfin Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire d'augmenter le taux d'imposition sur la fin du mandat notamment pour pallier aux augmentations importantes sur les coûts de travaux ou de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2023, sans augmentation.

- **Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne poste : DSIL**

Dépôt d'un dossier pour une demande de subvention dans le cadre de la DSIL à hauteur de 20% du montant des travaux soit une demande de subvention d'un montant de 112000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

- **Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne poste : Fonds VERT (vert ne prend pas de « S » dans les documents)**

Dépôt d'un dossier pour une demande de subvention dans le cadre des fonds VERT qui apporte des financements dans le but d'accélérer la transition écologique. Seuls les travaux permettant un gain énergétique sont éligibles. Les fonds VERT peuvent atteindre 80% des montants liés aux travaux en relation avec un gain énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

- **Points divers :**

- **Dépenses engagées depuis le début de l'année :**

1230,00 € Installation électrique C.T.

1141,00 € Remplacement vitrages SDJ

1821,00 € Réparation toiture Salle Philomène

740,00 € Aspirateurs (4) pôle scolaire

3400,00 € Chicanes amovibles

1265,00 € Achat d'une remorque 750kg

8340,00 € Réfection terrain de tennis

7500,00 € Destruction des anciens sanitaires du terrain de basket

500,00 € Acompte mise en œuvre fresque murale parking centre médical

586,80 € Coffret du défibrillateur public

1613,95 € Entretien tondeuse autoportée

2937,00 € Achat de 3 ordinateurs en remplacement pour 3 enseignantes

7669,00 € Arrachage haie et mise en place grillage stade Léon Fréchet

- **Commission Communication : intervention**

L'infolettre est imprimée, elle pourra être distribuée.

- **Commission Associations : intervention Françoise PONCET**

Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés il y a un mois et demi à chaque responsable. La date butoir de dépôt est fixée au 31/05/23.

Peu de retour à l'heure actuelle.

Une relance a été faite auprès de chaque associations pour leur permettre d'avoir l'information dans les temps.

Monsieur le Maire précise que le budget de subvention a légèrement été augmenté cette année de 9000 € à 10000 € afin de pouvoir répondre au maximum de demandes.

- **Commission Voirie Réseaux Cimetière : intervention Alain VINCENT**

Chemin des Mouilles : les travaux continuent et avancent. La largeur des voies est conforme aux réglementations en vigueur. On remarque encore des résurgences d'eau de source au niveau du 487 chemin des Mouilles. Un courrier a été envoyé au propriétaire des deux maisons situées à l'arrière pour qu'il prenne en compte ce phénomène qui apparaît sur la voie d'accès aux deux bâtisses.

Gestion des eaux de ruissellement :

Rue d'Evrieu / RD1075 : devis de 2340 € de l'entreprise CARREY pour la récupération des eaux pluviales de la RD1075. Rédaction d'une convention avec les propriétaires de la parcelle section B n°1394 afin de régulariser le fait que la commune ait une installation publique dans une propriété privée.

Chemin de la Maigrière (n°575) : devis de 2448 € de l'entreprise CARREY pour permettre la gestion des eaux de ruissellement mais également facilité l'accès à la parcelle section n°

Chemin de Trévigneux (n°431) : 4476 € de l'entreprise CARREY pour éviter de nouveaux dégâts dans une propriété privée. Il existe déjà un aménagement mais celui-ci n'est pas suffisant.

Reprise des trottoirs en enrobé à Evrieu (côté droit en direction de Aoste) : devis de 25 000 €
Enrobé au niveau des bacs d'apport volontaire à proximité de la SAR.

Ces projets seront étudiés et validés en commission avant que les travaux débutent.

SYCLUM : Les points d'apport volontaire seront maintenus voir même étendus selon les possibilités techniques de chaque site. Les bacs qui seront implantés permettront uniquement la collecte du verre et du carton brun.

Etang d'Evrieu : M. BALMAIN René demande où en est la démarche concernant les dégâts sur l'aménagement de voirie au niveau du chemin du Ladrez ?

Monsieur le Maire répond que les démarches n'ont pas avancé depuis plusieurs mois. Une relance à la SMACL sera effectuée.

- **Commission des affaires scolaires et sociales : intervention Eric GUILLAUD**

Restaurant Scolaire :

La commission se rassemblera prochainement afin d'aborder une problématique qui touche le fonctionnement du restaurant scolaire. Cela concerne les enfants qui ne sont pas inscrits au restaurant scolaire ou ceux dont les parents ne fournissent pas de repas.

Monsieur le Maire explique qu'une enfant a été déposée sans repas alors qu'elle a un régime spécifique (PAI), l'adulte qui l'a déposé a expliqué qu'elle mangerait le soir à 16h30 en revenant de l'école.

Une réflexion sera menée pour adapter les tarifs du restaurant scolaire ainsi que le règlement des repas en fonction des différentes situations : grèves, absences d'enseignant(s), ...

Enfin le coût « réel » du repas sera calculé en incluant toutes les charges.

Ambiance Ecole/Mairie :

Monsieur le Maire explique que l'ambiance se dégrade entre Mme MORCILLO et la municipalité du fait de points de vue qui divergent.

Certains projets sont en cours et paraissent parfois mal construits ou mal menés et posent des questions d'un point de vue budgétaire, comme par exemple les investissements en lien avec le parc informatique.

- **Commission Rénovation Urbanisme : intervention René BALMAIN**

La commission se rassemble la semaine prochaine.

Ancienne Poste :

Le permis de construire pour la rénovation devrait être déposé fin avril.

Monsieur le Maire projette à l'écran une vue extérieure du projet avec les modifications faites en façade.

Le projet est détaillé : cave en sous-sol pour le stockage, RDC, un local à destination commerciale,

l'installation d'un bar/restaurant serait envisagée. Au premier étage un logement avec accès indépendant par

l'extérieur grâce à la création d'une cage d'escalier. Dans les combles, la possibilité de création d'un autre logement plus petit mais dans un second temps.

- **Commission Projets de Village : intervention Monsieur le Maire**

7 avril : Flamenco au Musée, toutes les places sont bientôt prises, il faut se dépêcher pour obtenir les dernières.

- **CCAS :**

Le budget global a été augmenté de 8000 à 9000 € pour pouvoir augmenter les subventions et permettre l'organisation d'évènements.

- **Conseil Communautaire : intervention Monsieur le Maire**

L'exécutif a changé. Monsieur le Maire explique qu'un nouvel élan est route.
Le vote du budget à lieu demain le 30 mars 2023.

La séance est clôturée à 22h28.